Communauté Urbaine d'Alençon

PROCÉS-VERBAL

***

BUREAU DÉLÉGUÉ

DU

JEUDI 5 OCTOBRE 2023

***

HALLE AUX TOILES D'ALENÇON

***

18 H 30

SOMMAIRE

OUVERTURE

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS ET ANNEXES

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES

DÉLIBÉRATIONS ET ANNEXES

TENEUR DES DÉBATS

SIGNATURES PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE

OUVERTURE

M. Joaquim PUEYO :

J'ouvre cette séance.

Je vous rappelle que notre séance de ce soir va se dérouler en deux temps. La première partie concerne le Bureau Délégué qui va se tenir en séance publique et la deuxième partie sera consacrée au le Bureau Consultatif, non ouvert au public donc à huis clos.

Je voudrais vous donner quelques absences :

- Alain Meyer a donné son pouvoir à Joël Touchard,
- Fabienne Mauger a donné son pouvoir à Thierry Mathieu.

Fabienne Mauger est actuellement à Troyes pour recevoir le label « Ville et Métiers d'Art ». Une cérémonie sera prochainement organisée à Alençon. C'est bien que nous soyons labellisés. Selon mes informations, nous avons été labellisés.

- Emmanuel Turpin donne son pouvoir à moi-même,
- Madame Voltier donne son pouvoir à Éric Morin,
- Monsieur Kaya donne son pouvoir à Monsieur Dibo,
- Monsieur Bothet donne son pouvoir à Fabienne Carelle ;
  et
- Sophie Douvry donne son pouvoir à Michel Genois.

Des élus sont absents et je vous le dis : prudence par rapport au Covid. Des collègues ont eu le Covid et d'autres l'ont actuellement. Je ne peux pas vous donner les noms parce qu'il y a le secret médical. Il y a quelques absences dues à cela, je tenais à vous le dire.

La deuxième observation, que je voulais vous faire, concerne les sept rapports proposés au Bureau Délégué de ce soir : ils vont faire l'objet d'une délibération.
En l'absence de Madame Mauger, le rapport n° 4 sera présenté par Monsieur Jean-Noël Cormier. Vous trouverez sur table un nouvel ordre du jour tenant compte :

- de l'annulation du rapport n° 3 « Affaires culturelles - Scène Nationale - Remplacement des gradins avec sièges du théâtre », qui est transféré au Bureau Consultatif,
- le rapport n° 6 « Remplacement des gradins et des fauteuils - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer un avenant n° 1 au marché », qui a été modifié depuis l'envoi.

BUREAU DÉLÉGUÉ

5 OCTOBRE 2023

à la Halle Aux Toiles d'Alençon

18 H 30

****

ORDRE DU JOUR

		Rapporteurs
001	**ASSURANCES** Marché n° 2021/02806 relatif au contrat d'assurance « tous risques expositions » - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer un avenant au marché	**Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE**
002	**DECHETS MENAGERS** Marché n° 2021/01804 "Prestation de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que l'exploitation des centres de valorisation de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA)" - Lot n° 04 Traitement des ordures ménagères résiduelles et refus de tri issus de la collecte sélective de la CUA ainsi que les déchets incinérables issus des encombrants des centres de valorisation - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n° 2	**Monsieur Patrick COUSIN**
003	~~**AFFAIRES CULTURELLES** Scène Nationale 61 - Remplacement des gradins avec sièges du théâtre d'Alençon~~	~~**Madame Fabienne MAUGER**~~
004	**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL** Festival "Tous Cuivrés" - Adoption du projet et autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de partenariat avec la Ville d'Alençon et l'association Euréka	**Madame Fabienne MAUGER**
005	**TRAVAUX** Gestion de flotte pour véhicules industriels, engins industriels et équipements - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de mise à disposition d'un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)	**Madame Anne-Sophie LEMEE**
006	**TRAVAUX** Théâtre d'Alençon - Remplacement des gradins et des fauteuils - Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer un avenant n° 1 au marché n° 2023/02802C lot n° 2	**Madame Anne-Sophie LEMEE**

007	**<u>EAU POTABLE</u>** Travaux de renouvellement de réseaux et branchements d'eau potable sur le territoire de la CUA – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché	**Monsieur Jean-Patrick LEROUX**
008	**<u>ASSAINISSEMENT</u>** Travaux de reconstruction d'une station de traitement des eaux usées en remplacement du lagunage naturel sur La Fresnaye sur Chédouet – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché	**Monsieur Jean-Patrick LEROUX**

BUREAU DÉLÉGUÉ
DU 5 OCTOBRE 2023

RAPPORTEUR
Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE

ASSURANCES

001 - Marché n° 2021/02806 relatif au contrat d'assurance « tous risques expositions » - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer un avenant au marché

Affaires Juridiques, Assurances, Actes Réglementaires
TT

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA) a conclu, à compter du 1er janvier 2023, un marché public d'assurance « tous risques expositions » avec le cabinet RPA/assureur Lloyd's afin d'assurer les collections et expositions du Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle ainsi que de la médiathèque d'Alençon (marché n° 2021/02806).

La salle de la Chapelle de la médiathèque Aveline fait l'objet de gros travaux de rénovation dont la durée est prévue pour une période de 9 à 10 mois. Cette opération nécessite une dépose complète et un stockage des 16 000 ouvrages durant toute la période des travaux (système de stockage spécialisé pour la conservation d'ouvrages patrimoniaux). Leur valeur est estimée à 16 millions d'euros.

Cette prestation de stockage des ouvrages à l'extérieur de l'enceinte de la médiathèque n'est pas comprise dans le contrat conclu avec l'assureur Lloyd's/cabinet RPA.

Aussi, il est nécessaire de conclure un avenant pour couvrir les risques liés au transport et au stockage dans une société agréée par les Archives de France jusqu'au retour des collections. La couverture est établie du 16 juin 2023 au 15 avril 2024 et pourra être prolongée en fonction de la durée des travaux.

Le surplus de la prime pour cette prestation supplémentaire est chiffré à 7 950 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 28 septembre 2023,

Il est demandé au Bureau délégué de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - un avenant au marché n° 2021/02806, relatif au contrat d'assurance "tous risques expositions" conclu avec le cabinet RPA/assureur Lloyd's pour une prestation supplémentaire d'un montant de 7 950 € TTC dans le cadre des travaux de rénovation de la salle de la Chapelle de la médiathèque, tel que proposé en annexe,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Société de Courtage d'Assurances

NOTE DE CONFIRMATION DE COUVERTURE

ASSURE : **COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON**

ADRESSE : Place Foch
CS 50362
61014 ALENCON CEDEX

POLICE N° 23 EEA03647DB - LLOYD'S /ARB **DEBIT N° 2256 du 19/05/2023**

Nous avons l'honneur de vous aviser que conformément à vos instructions nous avons fait le nécessaire auprès des Assureurs désignés au bas du présent avis pour la couverture de votre risque aux clauses et conditions de la police qui sera délivrée ultérieurement.

Assurance « Tous Risques œuvres d'art » auprès des LLOYD'S de Londres

DEMENAGEMENT DES ŒUVRES DE LA MEDIATHEQUE **Avenant au marché 2021/02806**

Un ensemble d'œuvres d'une valeur globale de **Euros 16.000.000**

(valeur estimée 1000 euros chaque œuvre)

En transport de Alençon à St Hilaire dans les entrepôts de DEMECO Desjouis
Et le retour.

PERIODE DE COUVERTURE : du 16 juin 2023 au 15 avril 2024

Prime Hors Taxes **Catastrophes naturelles inclus**	**Euros**	**7.230,00**
Taxes **Frais & Accessoires**	**Euros**	**720,00**
Prime TTC	**Euros :**	**7.950,00**

BUREAU DÉLÉGUÉ
DU 5 OCTOBRE 2023

RAPPORTEUR
Monsieur Patrick COUSIN

DECHETS MENAGERS

002 - Marché n° 2021/01804 "Prestation de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que l'exploitation des centres de valorisation de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA)" - Lot n° 04 Traitement des ordures ménagères résiduelles et refus de tri issus de la collecte sélective de la CUA ainsi que les déchets incinérables issus des encombrants des centres de valorisation - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n° 2

Déchets Ménagers

MB

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA) a confié à la société Syner'val le marché concernant le traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et refus de tri ainsi que des déchets incinérables issus des encombrants. Ce dernier comprends la valorisation énergétique sur le site de l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED) du Mans, des OMr produites sur notre territoire.

Depuis Avril 2022 l'UVED de Rennes Métropole est en arrêt pour des travaux de modernisation substantielle. Dans ce cadre, et au titre des principes de proximité et de solidarité inter régionale, une partie des déchets de Rennes Métropole est traitée sur l'UVED du Mans. En conséquence, les déchets de la CUA sont traités sur l'UVED de Bois Gaillard à Ouarville (28), exploitée par SUEZ RV Énergie au travers de sa filiale UVEA.

Ce détournement n'entraîne pas de modification du prix de traitement, Syner'Val assumant le différentiel des coûts de traitement et de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Par contre, ce détournement a un impact sur le coût de transport des OMr de la CUA concernant l'accord cadre passé avec la société TTB Transport.

Lors de sa séance du 27 janvier 2022, le Bureau Délégué de la CUA a autorisé la signature d'un avenant n° 1 au marché n° 2021/01804 afin de permettre à la CUA de facturer à Syner'val les surcoûts occasionnés dans le cadre du transport des OMr vers l'UVED de Bois Gaillard à Ouarville.

Les travaux de l'UVED de Rennes Métropole ont pris du retard, il est donc nécessaire de passer un avenant n° 2 afin de repousser les conditions de facturation.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 28 septembre 2023,

Il est demandé au Bureau délégué de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
    - l'avenant n° 2 au marché n° 2021/01804, passé avec la société Syner'val pour la prestation de traitement des Ordures Ménagères résiduelle (OMr) et refus de tri de la collecte sélective de la CUA ainsi que les déchets incinérables issus de encombrants des centres de valorisation, permettant de facturer à Syner'val les surcoûts occasionnés dans le cadre du transport des OMr vers l'UVED de Bois Gaillard à Ouarville, tel que proposé en annexe,

- tous documents utiles relatifs à ce dossier.

.

AVENANT N°2
AUTRE

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté urbaine d'Alençon
Hôtel de Ville
Place Foch
CS50362
61014 ALENCON CEDEX

Tél : 0233324078
Courriel : scp@ville-alencon.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.cu-alencon.fr/

http://www.marches-publics.info

Représenté par : Monsieur le Président ou son représentant

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

SYNERVAL
200 BIS RUE DE L'ANGEVINIERE
72027 LE MANS CEDEX CEDEX 2
Courriel : angele.leclerc@veolia.com
Tél. : 0241689701
SIRET : 82143312500019

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet de l'accord-cadre

Prestation de transport et traitement des déchets ménagers et assimilés

Référence de l'accord-cadre : 2021/01804

Date de la notification : 13/10/2021

Durée de la période initiale : accord-cadre conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 13/10/2021

Nombre de périodes de reconduction : 3
Durée de chaque période de reconduction : 1 an
Durée maximale du contrat, toutes périodes confondues : 4 ans

Montant initial de l'accord-cadre
- Taux de TVA : 10,0 %
- Montant HT estimatif : 3 400 000,00 €
- Montant TTC estimatif : 3 740 000,00 €

D - Avenants précédents

Avenants à l'accord-cadre conclus précédemment :

N°	Date d'entrée	Type	Montant HT	Date de signature
1	11/02/2022	Modification du lieu d'exécution ou de livraison		

E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : Dans l"avenant n° 1, il a été précisé qu'à partir d'avril 2022, les ordures ménagères de la CUA étaient traitées sur l'UVED de Bois Gaillard à Ouarville (28) en raison de travaux de modernisation substantielle à l'UVED de Rennes Métropole. Ce détournement devait se terminer en juillet 2023. Or, en raison des retards sur les travaux, les dispositions prises dans l'avenant n°1 sont prolongées jusqu'au 30 septembre 2023. Le surcoût de transport sera assuré par Syner'val. L'incidence financière sera donc nulle pour la Communauté Urbaine d'Alençon.

F - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A .....
Le .....

Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A .....
Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur le Président ou son représentant

H - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

<u>En cas de remise contre récépissé</u> :
Le titulaire signera la formule ci-dessous :
« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....
Le .....

Signature

<u>En cas d'envoi en LR AR</u> :Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :
Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :

BUREAU DÉLÉGUÉ
DU 5 OCTOBRE 2023

RAPPORTEUR
Madame Fabienne MAUGER

AFFAIRES CULTURELLES

003 - Scène Nationale 61 - Remplacement des gradins avec sièges du théâtre d'Alençon

---

Affaires Culturelles, Tourisme
SCH/TC/MC

Le théâtre d'Alençon est meublé de fauteuils vieillissants, fixés sur une structure de gradins métalliques rendue fixe dans les années 1980. Depuis les 10 dernières années, la Scène Nationale 61 a régulièrement retiré des accoudoirs cassés.

La commission de sécurité du 23 juin 2020 a mis en évidence des manquements à la sécurité incendie. En effet, les tissus ignifugés composant les enveloppes des sièges étaient par endroit déchirés et la mousse contenu dans ces housses était inflammable.

En février 2021, la Communauté urbaine d'Alençon a sollicité le bureau de contrôle Socotec qui a noté d'autres problématiques, à savoir :
- les largeurs des dégagements des gradins (escaliers et allées d'évacuation) sont non conformes,
- la largeur de passage entre les sièges (largeur entre deux rangées situées l'une au-dessus de l'autre) est non conforme,
- les hauteurs des marches des escaliers desservant la tribune sont non conformes dans l'ensemble des escaliers menant aux gradins,
- les garde-corps dans les tribunes et les circulations ne respectent pas toutes les exigences de la nouvelle norme NFP01- 012.

Il s'avère donc nécessaire, pour supprimer l'ensemble des non-conformités précitées et améliorer le confort des spectateurs, de procéder à l'installation d'un gradin neuf, avec sièges relevables, gardes-corps, espacements et dégagements conformes aux normes actuellement en vigueur.

Le montant total de cet investissement est estimé à 238 837,44 € HT soit 286 604,93 € TTC.

Suite à des échanges avec le Conseil Départemental de l'Orne, la Région Normandie et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), un cofinancement est possible.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût HT (estimation)	**Communauté urbaine d'Alençon**	**Département de l'Orne (maximum 20 % du HT avec un plafond de 50 000 €)**
238 837,44 €	191 069,96 €	47 767,48 €

Non Présenté

En application de la délégation qui lui a été faite par le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 9 juillet 2020, Monsieur le Président sollicitera auprès de tout financeur potentiel une subvention au taux le plus élevé possible.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 28 septembre 2023,

Il est demandé au Bureau délégué de bien vouloir :

- **SOLLICITER** une subvention auprés du Conseil Départemental de l'Orne,
- **S'ENGAGER** à affecter les dépenses et les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Non Présenté

BUREAU DÉLÉGUÉ
DU 5 OCTOBRE 2023

RAPPORTEUR
Madame Fabienne MAUGER

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

004 - Festival "Tous Cuivrés" - Adoption du projet et autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de partenariat avec la Ville d'Alençon et l'association Euréka

---

Conservatoire à Rayonnement Départemental
PaD

La Ville et la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) mettent en œuvre une politique culturelle qui favorise l'accès de tous aux arts et à la culture en proposant une programmation diversifiée et de qualité dans des domaines artistiques variés.

L'association Eurêka œuvre depuis des années sur le territoire de la Ville et de la Communauté urbaine d'Alençon pour la promotion des musiques actuelles.

Il est proposé d'organiser un évènement musical intitulé festival « Tous Cuivrés » du 18 au 26 novembre 2023 avec des temps forts (battle de fanfares, participation de musiciens locaux, d'élèves du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la CUA au final du week-end fanfares, exposition d'instruments de musique avec visites guidées, concerts et Concours Européen de Jeunes Trompettistes).

Les crédits sont inscrits au budget 2023 de la CUA.

Une convention de partenariat entre la Communauté urbaine d'Alençon, la Ville d'Alençon et l'association Eurêka formalise les modalités d'organisation de ces actions.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 28 septembre 2023,

Il est demandé au Bureau délégué de bien vouloir :

- **ADOPTER** le projet Festival "Tous Cuivrés",

- **APPROUVER** la convention de partenariat à passer entre la CUA, la Ville d'Alençon et l'association Eurêka, ayant pour objet de fixer les modalités d'organisation du festival,

- **AUTORISER** Monsieur le Président ou sa déléguée à signer :
    - la convention correspondante, telle que proposée en annexe,
    - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LA VILLE D'ALENÇON,
LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON
ET L'ASSOCIATION EUREKA

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville d'Alençon, représentée par son Maire ou sa représentante, agissant en vertu d'une délibération en date du ,

La Communauté Urbaine d'Alençon, représentée par son Président ou sa représentante, agissant en vertu de la délibération en date du ,

ET

L'association Eurêka, La Luciole, Scène de Musiques Actuelles, 171 rue de Bretagne 61000 Alençon, représentée par Corinne Rondeau, en qualité de Présidente,

La Ville d'Alençon et La Communauté Urbaine d'Alençon mettent en œuvre une politique culturelle qui favorise l'accès de tous aux arts et à la culture en proposant une programmation diversifiée et de qualité dans des domaines artistiques variés.

L'association Eurêka œuvre depuis des années sur le territoire de la Ville d'Alençon et de la Communauté Urbaine d'Alençon pour la promotion des musiques actuelles.

Article 1 - Objet de la convention

Par la présente convention, la Ville d'Alençon et la Communauté Urbaine d'Alençon s'engagent à co-organiser le festival Tous Cuivrés du 18 au 26 novembre 2023 en collaboration avec l'association Eurêka.

Déroulé du festival Tous Cuivrés

Week End Fanfares – samedi 18 et dimanche 19 novembre 2023 – Centre-ville d'Alençon cloturé par un final place Lamagdeleine avec des musiciens amateurs locaux et des élèves du Conservatoire à Rayonnement Départemental

« Une expo dans le vent ? Un voyage dans le temps » - du samedi 18 au dimanche 26 novembre à la Halle au Blé par l'association Mic Mac présentant une centaine d'instruments de la famille des cuivres, datant de l'Antiquité à nos jours. Des séances scolaires et tout public seront proposées durant cette période ainsi que des visites libres.

Trois concerts

« 1867 » - jeudi 23 novembre à 20 h 30 à l'Auditorium, programmé par la Ville d'Alençon
LGMX - vendredi 24 novembre à 20 h 30 à La Luciole, programmé par l'association Eurêka
UNIT BRASS ENSEMBLE - samedi 25 novembre à 20 h à la Halle aux Toiles, programmé par la Communauté Urbaine d'Alençon

Une scène ouverte pour les ensembles de cuivres des écoles de musique de l'Orne et du Nord-Sarthe samedi 25 novembre à la Halle au Blé

Le **11e concours européen de jeunes trompettistes** organisé par la Communauté Urbaine d'Alençon du 24 au 26 novembre

Article 2 - Apport de chacune des parties
La Ville d'Alençon prend en charge :

- le financement et l'organisation du Week-End Fanfares en collaboration avec le CRD,
- les séances scolaires proposées aux écoles de la Ville d'Alençon,
- le personnel nécessaire à la surveillance de l'exposition et à l'accompagnement des fanfares,
- les visites guidées de l'exposition,
- l'organisation et le financement du concert « 1867 »,
- les frais de mise à disposition de la Halle aux Toiles et de la Halle au Blé,

La Communauté Urbaine d'Alençon prend en charge :

- L'exposition Mic Mac,
- Les séances scolaires proposées aux écoles de la CUA (hors Alençon),
- L'organisation et le financement du concours européen de jeunes de trompettistes,
- Les frais de mise à disposition de l'Auditorium,
- Le concert UNIT BRASS du samedi,

La Luciole prend en charge :

Le financement et l'organisation du concert LGMX (l'association Eurêka mettra 10 places gratuites à disposition du conservatoire à Rayonnement Départemental pour les jurys et partenaires du concours et la Communauté Urbaine d'Alençon prendra en charge le financement des places à destination des candidats du concours).

Article 3 - Communication
Chaque partenaire veillera à mentionner les partenariats sur ses supports de communication.

Article 4 – Résiliation
La résiliation pourra être demandée par l'une des parties aux autres par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis d'un mois, pour manquement grave à ses obligations.

Article 5 – Compétences juridiques
En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif compétent, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage…).

Article 5 - Durée de la convention :
La présente convention prend effet à la date de signature des parties et arrive à expiration 31 décembre 2023.

Pour la Ville d'Alençon, Le Maire d'Alençon,	Pour la Communauté Urbaine d'Alençon, La Vice-Présidente déléguée,	Pour l'association Eurêka, La Présidente,
Joaquim PUEYO	Fabienne MAUGER	Corinne RONDEAU

BUREAU DÉLÉGUÉ
DU 5 OCTOBRE 2023

RAPPORTEUR
Madame Anne-Sophie LEMEE

TRAVAUX

005 - Gestion de flotte pour véhicules industriels, engins industriels et équipements - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de mise à disposition d'un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

Logistique
XT/CS

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA) a fait l'acquisition de deux engins industriels pour les besoins de ses centres de valorisation en 2021. La période de garantie de chaque engin arrivant à échéance, il est nécessaire de conclure un contrat dans le but d'y intégrer la gestion de la maintenance préventive et corrective.

Ce contrat prendra la forme d'une convention de mise à disposition d'un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre à bons de commande avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), sans minimum et avec un maximum de 500 000 € pour la durée totale de l'accord-cadre.

Le commencement de l'exécution de l'accord-cadre débutera à compter de la date de signature de la convention et arrivera à échéance le 13 juin 2024 (date du terme du marché de l'UGAP).

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 28 septembre 2023,

Il est demandé au Bureau délégué de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Président ou sa déléguée à signer :

* la convention de mise à disposition d'un marché subséquent conclue :
- sur le fondement d'un accord-cadre à bons de commande,
- en ayant recours à l'UGAP pour les prestations de gestion de flotte pour véhicules industriels, engins industriels et équipements,
- sans minimum et avec un maximum de 500 000 €,
- à compter de sa signature et jusqu'au 13 juin 2024,
* tous les documents utiles relatifs à ce dossier,

- **S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires au budget des exercices concernés par l'exécution de cet accord-cadre.

BUREAU DÉLÉGUÉ
DU 5 OCTOBRE 2023

RAPPORTEUR
Madame Anne-Sophie LEMEE

TRAVAUX

006 - Théâtre d'Alençon - Remplacement des gradins et des fauteuils - Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer un avenant n° 1 au marché n° 2023/02802C lot n° 2

Bâtiments

MPP/LR

Par délibération en date du 22 juin 2023, Monsieur le Président a été autorisé à signer un marché n° 2023/02802C avec la société SAMIA pour le programme de travaux de remplacement des gradins et des fauteuils au théâtre d'Alençon lot n° 2.

Suite à une erreur matérielle sur le calcul de la TVA constatée après notification du marché, il est nécessaire d'établir un avenant au dit marché afin de corriger son montant TTC, le montant HT restant juste, soit 238 387,44 € HT.

Après correction, le montant TTC du marché est de 286 604,93 € (dont TVA de 47 767,49 €).

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 28 septembre 2023,

Il est demandé au Bureau délégué de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Président ou sa déléguée à signer :
  - l'avenant n° 1 au marché n° 2023/02802C lot n° 2 rectifiant le montant TTC du marché. Le montant est de 286 604,93 € TTC, tel que proposé en annexe,
  - tous documents relatifs à ce dossier.

Communauté Urbaine d'Alençon

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté urbaine d'Alençon
Hôtel de Ville
Place Foch
CS50362
61014 ALENCON CEDEX
Représenté par : Monsieur le Président ou son représentant

B - Identification du titulaire du marché

SAMIA DEVIANNE
16 AVENUE DE LA GARDIE
34510 FLORENSAC
Courriel : samiadevianne@altrad.com
SIRET : 40176926000019

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Travaux de remplacement des gradins et fauteuils du théâtre d'Alençon/ Lot n° 02 : Fourniture et pose de nouveaux gradins et fauteuils pour une jauge minimum de 350 personnes

Référence du marché : 2023/02802
Date de la notification : 04/07/2023

Délai d'exécution : 3 mois

Montant initial du marché
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 238 837,44 €
- Montant TTC : 286 604,93 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Suite à une erreur matérielle, le montant de la TVA et le montant total TTC indiqués sur le document DPGF MISE AU POINT sont erronés; En lieu et place de ces montants, il convient de lire :
Montant TVA : 47 767, 49 €
Montant TTC : 286 604,93 €

Le montant Hors Taxes demeure inchangé.
Suivant nouvelle DPGF annexée.

E - Signature du titulaire du marché

A Florensac
Le 26/09/2023

Signature du titulaire

SAMIA DEVIANNE
16, Avenue de la Gardie
34510 FLORENSAC
Tél. 04 67 77 98 98 - Fax 04 67 77 77 70
RCS Béziers 953304 Siret 401 769 260 00019

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A .....
Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur le Président ou son représentant

BUREAU DÉLÉGUÉ
DU 5 OCTOBRE 2023

RAPPORTEUR
Monsieur Jean-Patrick LEROUX

EAU POTABLE

007 - Travaux de renouvellement de réseaux et branchements d'eau potable sur le territoire de la CUA – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché

Réseaux: AEP-EU-SPANC

AB

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA) veille au maintien en bon état de ses ouvrages dédiés à la distribution de l'eau potable. C'est pourquoi elle a établi un programme pluriannuel d'investissement.

Après deux années orientées davantage sur les travaux de réhabilitation des réservoirs, les travaux de renouvellement de réseaux vont pouvoir être plus conséquents les prochaines années.

Aussi, il est proposé de lancer un nouveau marché de travaux à bons de commande pour une durée d'un an, reconductible un an deux fois, sans montant minimum et avec un maximum à 800 000 € HT par année d'exécution.

S'agissant d'un marché supérieur à 209 000 € HT, sa signature ne peut pas être autorisée par la délibération du 9 juillet 2020 qui autorise Monsieur le Président à signer les marchés lorsque leur estimation ne dépasse pas 209 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 28 septembre 2023,

Il est demandé au Bureau délégué de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- avant le lancement de la consultation en application de l'article L2122-21-1 du CGCT, le marché ayant pour objet les "travaux de renouvellement de réseaux et branchements d'eau potable sur le territoire de la CUA" qui sera attribué au prestataire retenu et qui sera conclu pour une durée d'un an, reconductible 2 fois par période d'un an, sans minimum et avec un maximum de 800 000 € HT par année d'exécution,

- tous documents utiles relatifs à ce dossier

- **S'ENGAGER** à inscrire au budget annexe de l'eau potable des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché.

BUREAU DÉLÉGUÉ
DU 5 OCTOBRE 2023

RAPPORTEUR
Monsieur Jean-Patrick LEROUX

ASSAINISSEMENT

008 - Travaux de reconstruction d'une station de traitement des eaux usées en remplacement du lagunage naturel sur La Fresnaye sur Chédouet – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché

Réseaux: AEP-EU-SPANC

AB

Conformément au programme de travaux définis dans le schéma directeur assainissement, la Communauté urbaine d'Alençon a initié un programme de travaux sur La Fresnaye sur Chédouet (Commune déléguée de Villeneuve-en-Perseigne), à savoir la mise en séparatif du réseau qui était en unitaire, et la construction d'une nouvelle station d'épuration, sur le site de l'actuelle, d'une capacité supérieure soit 700 EH (Équivalent Habitant) en remplacement du lagunage naturel de 600 EH.

Ces travaux de reconstruction de la station d'épuration ont fait l'objet d'une mise en concurrence sous la forme d'une procédure adaptée ouverte.

Le marché comprend un lot unique et n'est pas scindé en tranche. Il a été attribué à la société ERSE pour un montant de 482 275,18 € HT (offre de base), cette société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

S'agissant d'un marché supérieur à 209 000 € HT, sa signature ne peut pas être autorisée par la délibération du 9 juillet 2020 qui autorise Monsieur le Président à signer les marchés lorsque le montant estimé est inférieur à 209 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 28 septembre 2023,

Il est demandé au Bureau délégué de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - avec la société ERSE un marché de travaux de reconstruction d'une station de traitement des eaux usées de capacité 700 EH en remplacement du lagunage naturel de 600 EH, sur la Fresnaye sur Chédouet, le marché étant conclu pour :
    - un montant de 482 275,18 € HT,
    - une durée d'exécution de 5 mois, incluant la période de préparation d'un mois,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier,

- **S'ENGAGER** à inscrire au budget annexe de l'assainissement des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché.

BUREAU DÉLÉGUÉ

5 OCTOBRE 2023

HALLE AUX TOILES D'ALENÇON

18 H 30

****

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

N°	Objet	Décision	Observations
BD20231005-001	**ASSURANCES** Marché n° 2021/02806 relatif au contrat d'assurance « tous risques expositions » - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer un avenant au marché	à l'unanimité	
BD20231005-002	**DECHETS MENAGERS** Marché n° 2021/01804 "Prestation de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que l'exploitation des centres de valorisation de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA)" - Lot n° 04 Traitement des ordures ménagères résiduelles et refus de tri issus de la collecte sélective de la CUA ainsi que les déchets incinérables issus des encombrants des centres de valorisation - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n° 2	à l'unanimité	
BD20231005-003	**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL** Festival "Tous Cuivrés" - Adoption du projet et autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de partenariat avec la Ville d'Alençon et l'association Euréka	à l'unanimité	
BD20231005-004	**TRAVAUX** Gestion de flotte pour véhicules industriels, engins industriels et équipements - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de mise à disposition d'un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)	à l'unanimité	
BD20231005-005	**TRAVAUX** Théâtre d'Alençon - Remplacement des gradins et des fauteuils - Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer un avenant n° 1 au marché n° 2023/02802C lot n° 2	à l'unanimité	

BD20231005-006	**<u>EAU POTABLE</u>** Travaux de renouvellement de réseaux et branchements d'eau potable sur le territoire de la CUA – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché	à l'unanimité	
BD20231005-007	**<u>ASSAINISSEMENT</u>** Travaux de reconstruction d'une station de traitement des eaux usées en remplacement du lagunage naturel sur La Fresnaye sur Chédouet – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché	à l'unanimité des suffrages exprimés	**1 abstention** (Mme Ripaux)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-246100663-20231005-BD20231005-001-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2023
Affichage : 17/10/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Communauté Urbaine d'Alençon

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Bureau Délégué

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Délégué de la Communauté urbaine d'Alençon, agissant par délégation sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni à la Halle aux Toiles d'Alençon sur convocation adressée le 29 septembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, membres du Bureau, sauf :

M. Romain BOTHET qui a donné pouvoir à Mme Fabienne CARELLE, Mme Sophie DOUVRY qui a donné pouvoir à M. Michel GENOIS, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, Mme Fabienne MAUGER qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, M. Alain MEYER qui a donné pouvoir à M. Joël TOUCHARD, M. Emmanuel TURPIN qui a donné pouvoir à M. Joaquim PUEYO, Mme Martine VOLTIER qui a donné pouvoir à M. Eric MORIN.

M. Francis AIVAR, Mme Viviane FOUQUET, M. Joseph LAMBERT, M. Edgar MOULIN, excusés.

Secrétaire de séance : GAILLARD Sylvie

Le procès-verbal de la dernière réunion du **22 juin 2023** est adopté à l'unanimité.

N° BD20231005-001

ASSURANCES

Marché n° 2021/02806 relatif au contrat d'assurance « tous risques expositions » - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer un avenant au marché

Affaires Juridiques, Assurances, Actes Réglementaires
TT/GC/CT/AB

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA) a conclu, à compter du 1er janvier 2023, un marché public d'assurance « tous risques expositions » avec le cabinet RPA/assureur Lloyd's afin d'assurer les collections et expositions du Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle ainsi que de la médiathèque d'Alençon (marché n° 2021/02806).

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

La salle de la Chapelle de la médiathèque Aveline fait l'objet de gros travaux de rénovation dont la durée est prévue pour une période de 9 à 10 mois. Cette opération nécessite une dépose complète et un stockage des 16 000 ouvrages durant toute la période des travaux (système de stockage spécialisé pour la conservation d'ouvrages patrimoniaux). Leur valeur est estimée à 16 millions d'euros.

Cette prestation de stockage des ouvrages à l'extérieur de l'enceinte de la médiathèque n'est pas comprise dans le contrat conclu avec l'assureur Lloyd's/cabinet RPA.

Aussi, il est nécessaire de conclure un avenant pour couvrir les risques liés au transport et au stockage dans une société agréée par les Archives de France jusqu'au retour des collections. La couverture est établie du 16 juin 2023 au 15 avril 2024 et pourra être prolongée en fonction de la durée des travaux.

Le surplus de la prime pour cette prestation supplémentaire est chiffré à 7 950 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 28 septembre 2023,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - un avenant au marché n° 2021/02806, relatif au contrat d'assurance "tous risques expositions" conclu avec le cabinet RPA/assureur Lloyd's pour une prestation supplémentaire d'un montant de 7 950 € TTC dans le cadre des travaux de rénovation de la salle de la Chapelle de la médiathèque, tel que proposé,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Pour le Président,
Le Vice-président délégué,

COMMUNAUTÉ URBAINE CUA D'ALENÇON

Jérôme LARCHEVEQUE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-246100663-20231005-BD20231005-002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2023
Affichage : 16/10/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Communauté Urbaine d'Alençon

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Bureau Délégué

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Délégué de la Communauté urbaine d'Alençon, agissant par délégation sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni à la Halle aux Toiles d'Alençon sur convocation adressée le 29 septembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, membres du Bureau, sauf :

M. Romain BOTHET qui a donné pouvoir à Mme Fabienne CARELLE, Mme Sophie DOUVRY qui a donné pouvoir à M. Michel GENOIS, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, Mme Fabienne MAUGER qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, M. Alain MEYER qui a donné pouvoir à M. Joël TOUCHARD, M. Emmanuel TURPIN qui a donné pouvoir à M. Joaquim PUEYO, Mme Martine VOLTIER qui a donné pouvoir à M. Eric MORIN.

M. Francis AIVAR, Mme Viviane FOUQUET, M. Joseph LAMBERT, M. Edgar MOULIN, excusés.

Secrétaire de séance : GAILLARD Sylvie

Le procès-verbal de la dernière réunion du **22 juin 2023** est adopté à l'unanimité.

N° BD20231005-002

DECHETS MENAGERS

Marché n° 2021/01804 "Prestation de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que l'exploitation des centres de valorisation de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA)" - Lot n° 04 Traitement des ordures ménagères résiduelles et refus de tri issus de la collecte sélective de la CUA ainsi que les déchets incinérables issus des encombrants des centres de valorisation - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n° 2

Déchets Ménagers
MB/GC/CT/AB

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA) a confié à la société Syner'val le marché concernant le traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et refus de tri ainsi que des déchets incinérables issus des encombrants. Ce dernier comprends la valorisation énergétique sur le site de l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED) du Mans, des OMr produites sur notre territoire.

Depuis Avril 2022 l'UVED de Rennes Métropole est en arrêt pour des travaux de modernisation substantielle. Dans ce cadre, et au titre des principes de proximité et de solidarité inter régionale, une partie des déchets de Rennes Métropole est traitée sur l'UVED du Mans. En conséquence, les déchets de la CUA sont traités sur l'UVED de Bois Gaillard à Ouarville (28), exploitée par SUEZ RV Énergie au travers de sa filiale UVEA.

Ce détournement n'entraîne pas de modification du prix de traitement, Syner'Val assumant le différentiel des coûts de traitement et de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Par contre, ce détournement a un impact sur le coût de transport des OMr de la CUA concernant l'accord cadre passé avec la société TTB Transport.

Lors de sa séance du 27 janvier 2022, le Bureau Délégué de la CUA a autorisé la signature d'un avenant n° 1 au marché n° 2021/01804 afin de permettre à la CUA de facturer à Syner'val les surcoûts occasionnés dans le cadre du transport des OMr vers l'UVED de Bois Gaillard à Ouarville.

Les travaux de l'UVED de Rennes Métropole ont pris du retard, il est donc nécessaire de passer un avenant n° 2 afin de repousser les conditions de facturation.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 28 septembre 2023,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - l'avenant n° 2 au marché n° 2021/01804, passé avec la société Syner'val pour la prestation de traitement des Ordures Ménagères résiduelle (OMr) et refus de tri de la collecte sélective de la CUA ainsi que les déchets incinérables issus de encombrants des centres de valorisation, permettant de facturer à Syner'val les surcoûts occasionnés dans le cadre du transport des OMr vers l'UVED de Bois Gaillard à Ouarville, tel que proposé,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

COMMUNAUTÉ URBAINE CUA D'ALENÇON

Pour extrait conforme,
Pour le Président,
Le Vice-président délégué,

Patrick COUSIN

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-246100663-20231005-BD20231005-003-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2023
Affichage : 16/10/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Communauté Urbaine d'Alençon

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Bureau Délégué

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Délégué de la Communauté Urbaine d'Alençon, agissant par délégation sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni à la Halle aux Toiles d'Alençon sur convocation adressée le 29 septembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, membres du Bureau, sauf :

M. Romain BOTHET qui a donné pouvoir à Mme Fabienne CARELLE, Mme Sophie DOUVRY qui a donné pouvoir à M. Michel GENOIS, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, Mme Fabienne MAUGER qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, M. Alain MEYER qui a donné pouvoir à M. Joël TOUCHARD, M. Emmanuel TURPIN qui a donné pouvoir à M. Joaquim PUEYO, Mme Martine VOLTIER qui a donné pouvoir à M. Eric MORIN.

M. Francis AIVAR, Mme Viviane FOUQUET, M. Joseph LAMBERT, M. Edgar MOULIN, excusés.

Secrétaire de séance : GAILLARD Sylvie

Le procès-verbal de la dernière réunion du **22 juin 2023** est adopté à l'unanimité.

N° BD20231005-003

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Festival "Tous Cuivrés" - Adoption du projet et autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de partenariat avec la Ville d'Alençon et l'association Euréka

---

Conservatoire à Rayonnement Départemental

PaD/GC/CT/AB

La Ville et la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) mettent en œuvre une politique culturelle qui favorise l'accès de tous aux arts et à la culture en proposant une programmation diversifiée et de qualité dans des domaines artistiques variés.

L'association Eurêka œuvre depuis des années sur le territoire de la Ville et de la Communauté urbaine d'Alençon pour la promotion des musiques actuelles.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Il est proposé d'organiser un évènement musical intitulé festival « Tous Cuivrés » du 18 au 26 novembre 2023 avec des temps forts (battle de fanfares, participation de musiciens locaux, d'élèves du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la CUA au final du week-end fanfares, exposition d'instruments de musique avec visites guidées, concerts et Concours Européen de Jeunes Trompettistes).

Les crédits sont inscrits au budget 2023 de la CUA.

Une convention de partenariat entre la Communauté urbaine d'Alençon, la Ville d'Alençon et l'association Eurêka formalise les modalités d'organisation de ces actions.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 28 septembre 2023,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet Festival "Tous Cuivrés",
- **APPROUVE** la convention de partenariat à passer entre la CUA, la Ville d'Alençon et l'association Eurêka, ayant pour objet de fixer les modalités d'organisation du festival,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou sa déléguée à signer :
  - la convention correspondante, telle que proposée,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Pour le Président,
La Vice-présidente déléguée,

COMMUNAUTÉ URBAINE CUA D'ALENÇON

Fabienne MAUGER

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-246100663-20231005-BD20231005-004-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2023
Affichage : 17/10/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Communauté Urbaine d'Alençon

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Bureau Délégué

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Délégué de la Communauté urbaine d'Alençon, agissant par délégation sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni à la Halle aux Toiles d'Alençon sur convocation adressée le 29 septembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, membres du Bureau, sauf :

M. Romain BOTHET qui a donné pouvoir à Mme Fabienne CARELLE, Mme Sophie DOUVRY qui a donné pouvoir à M. Michel GENOIS, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, Mme Fabienne MAUGER qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, M. Alain MEYER qui a donné pouvoir à M. Joël TOUCHARD, M. Emmanuel TURPIN qui a donné pouvoir à M. Joaquim PUEYO, Mme Martine VOLTIER qui a donné pouvoir à M. Eric MORIN.

M. Francis AIVAR, Mme Viviane FOUQUET, M. Joseph LAMBERT, M. Edgar MOULIN, excusés.

Secrétaire de séance : GAILLARD Sylvie

Le procès-verbal de la dernière réunion du **22 juin 2023** est adopté à l'unanimité.

N° BD20231005-004

TRAVAUX

Gestion de flotte pour véhicules industriels, engins industriels et équipements - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de mise à disposition d'un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

Logistique

XT/CS/GC/CT/AB

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA) a fait l'acquisition de deux engins industriels pour les besoins de ses centres de valorisation en 2021. La période de garantie de chaque engin arrivant à échéance, il est nécessaire de conclure un contrat dans le but d'y intégrer la gestion de la maintenance préventive et corrective.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Ce contrat prendra la forme d'une convention de mise à disposition d'un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre à bons de commande avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), sans minimum et avec un maximum de 500 000 € pour la durée totale de l'accord-cadre.

Le commencement de l'exécution de l'accord-cadre débutera à compter de la date de signature de la convention et arrivera à échéance le 13 juin 2024 (date du terme du marché de l'UGAP).

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 28 septembre 2023,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou sa déléguée à signer :
  - la convention de mise à disposition d'un marché subséquent conclue :
    - sur le fondement d'un accord-cadre à bons de commande,
    - en ayant recours à l'UGAP pour les prestations de gestion de flotte pour véhicules industriels, engins industriels et équipements,
    - sans minimum et avec un maximum de 500 000 €,
    - à compter de sa signature et jusqu'au 13 juin 2024,
  - tous les documents utiles relatifs à ce dossier,

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget des exercices concernés par l'exécution de cet accord-cadre.

Pour extrait conforme,
Pour le Président,
La Vice-présidente déléguée,

COMMUNAUTÉ URBAINE CUA D'ALENCON

Anne-Sophie LEMEE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-246100663-20231005-BD20231005-005-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2023
Affichage : 17/10/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Communauté Urbaine d'Alençon

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Bureau Délégué

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Délégué de la Communauté urbaine d'Alençon, agissant par délégation sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni à la Halle aux Toiles d'Alençon sur convocation adressée le 29 septembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, membres du Bureau, sauf :

M. Romain BOTHET qui a donné pouvoir à Mme Fabienne CARELLE, Mme Sophie DOUVRY qui a donné pouvoir à M. Michel GENOIS, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, Mme Fabienne MAUGER qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, M. Alain MEYER qui a donné pouvoir à M. Joël TOUCHARD, M. Emmanuel TURPIN qui a donné pouvoir à M. Joaquim PUEYO, Mme Martine VOLTIER qui a donné pouvoir à M. Eric MORIN.

M. Francis AIVAR, Mme Viviane FOUQUET, M. Joseph LAMBERT, M. Edgar MOULIN, excusés.

Secrétaire de séance : GAILLARD Sylvie

Le procès-verbal de la dernière réunion du **22 juin 2023** est adopté à l'unanimité.

N° BD20231005-005

TRAVAUX

Théâtre d'Alençon - Remplacement des gradins et des fauteuils - Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer un avenant n° 1 au marché n° 2023/02802C lot n° 2

Bâtiments

MPP/LR/GC/CT/AB

Par délibération en date du 22 juin 2023, Monsieur le Président a été autorisé à signer un marché n° 2023/02802C avec la société SAMIA pour le programme de travaux de remplacement des gradins et des fauteuils au théâtre d'Alençon lot n° 2.

Suite à une erreur matérielle sur le calcul de la TVA constatée après notification du marché, il est nécessaire d'établir un avenant au dit marché afin de corriger son montant TTC, le montant HT restant juste, soit 238 837,44 € HT.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Après correction, le montant TTC du marché est de 286 604,93 € (dont TVA de 47 767,49 €).

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 28 septembre 2023,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou sa déléguée à signer :
  - l'avenant n° 1 au marché n° 2023/02802C lot n° 2 rectifiant le montant TTC du marché. Le montant est de 286 604,93 € TTC, tel que proposé,
  - tous documents relatifs à ce dossier,

- **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 21-313-21788.87.

Pour extrait conforme,
Pour le Président,
La Vice-présidente déléguée,

COMMUNAUTÉ URBAINE CUA D'ALENÇON

Anne-Sophie LEMEE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-246100663-20231005-BD20231005-006-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/10/2023
Affichage : 26/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Communauté Urbaine d'Alençon

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Bureau Délégué

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Délégué de la Communauté urbaine d'Alençon, agissant par délégation sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni à la Halle aux Toiles d'Alençon sur convocation adressée le 29 septembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, membres du Bureau, sauf :

M. Romain BOTHET qui a donné pouvoir à Mme Fabienne CARELLE, Mme Sophie DOUVRY qui a donné pouvoir à M. Michel GENOIS, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, Mme Fabienne MAUGER qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, M. Alain MEYER qui a donné pouvoir à M. Joël TOUCHARD, M. Emmanuel TURPIN qui a donné pouvoir à M. Joaquim PUEYO, Mme Martine VOLTIER qui a donné pouvoir à M. Eric MORIN.

M. Francis AIVAR, Mme Viviane FOUQUET, M. Joseph LAMBERT, M. Edgar MOULIN, excusés.

Secrétaire de séance : GAILLARD Sylvie

Le procès-verbal de la dernière réunion du **22 juin 2023** est adopté à l'unanimité.

N° BD20231005-006

EAU POTABLE

Travaux de renouvellement de réseaux et branchements d'eau potable sur le territoire de la CUA – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché

Réseaux: AEP-EU-SPANC
Initiales/

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA) veille au maintien en bon état de ses ouvrages dédiés à la distribution de l'eau potable. C'est pourquoi elle a établi un programme pluriannuel d'investissement.

Après deux années orientées davantage sur les travaux de réhabilitation des réservoirs, les travaux de renouvellement de réseaux vont pouvoir être plus conséquents les prochaines années.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Aussi, il est proposé de lancer un nouveau marché de travaux à bons de commande pour une durée d'un an, reconductible un an deux fois, sans montant minimum et avec un maximum à 800 000 € HT par année d'exécution.

S'agissant d'un marché supérieur à 209 000 € HT, sa signature ne peut pas être autorisée par la délibération du 9 juillet 2020 qui autorise Monsieur le Président à signer les marchés lorsque leur estimation ne dépasse pas 209 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 28 septembre 2023,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - avant le lancement de la consultation en application de l'article L2122-21-1 du CGCT, le marché ayant pour objet les "travaux de renouvellement de réseaux et branchements d'eau potable sur le territoire de la CUA" qui sera attribué au prestataire retenu et qui sera conclu pour une durée d'un an, reconductible 2 fois par période d'un an, sans minimum et avec un maximum de 800 000 € HT par année d'exécution,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier

- **S'ENGAGE** à inscrire au budget annexe de l'eau potable des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché.

Pour extrait conforme,
Pour le Président,
Le Conseiller Communautaire délégué,

COMMUNAUTÉ URBAINE CUA D'ALENÇON

Jean-Patrick LEROUX

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-246100663-20231005-BD20231005-007-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/10/2023
Affichage : 26/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Communauté Urbaine d'Alençon

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON
Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Bureau Délégué

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Délégué de la Communauté urbaine d'Alençon, agissant par délégation sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni à la Halle aux Toiles d'Alençon sur convocation adressée le 29 septembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, membres du Bureau, sauf :

M. Romain BOTHET qui a donné pouvoir à Mme Fabienne CARELLE, Mme Sophie DOUVRY qui a donné pouvoir à M. Michel GENOIS, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, Mme Fabienne MAUGER qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, M. Alain MEYER qui a donné pouvoir à M. Joël TOUCHARD, M. Emmanuel TURPIN qui a donné pouvoir à M. Joaquim PUEYO, Mme Martine VOLTIER qui a donné pouvoir à M. Eric MORIN.

M. Francis AIVAR, Mme Viviane FOUQUET, M. Joseph LAMBERT, M. Edgar MOULIN, excusés.

Secrétaire de séance : GAILLARD Sylvie

Le procès-verbal de la dernière réunion du **22 juin 2023** est adopté à l'unanimité.

N° BD20231005-007

ASSAINISSEMENT

Travaux de reconstruction d'une station de traitement des eaux usées en remplacement du lagunage naturel sur La Fresnaye sur Chédouet – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché

Réseaux: AEP-EU-SPANC
AB/GC/CT/AB

Conformément au programme de travaux définis dans le schéma directeur assainissement, la Communauté urbaine d'Alençon a initié un programme de travaux sur La Fresnaye sur Chédouet (Commune déléguée de Villeneuve-en-Perseigne), à savoir la mise en séparatif du réseau qui était en unitaire, et la construction d'une nouvelle station d'épuration, sur le site de l'actuelle, d'une capacité supérieure soit 700 EH (Équivalent Habitant) en remplacement du lagunage naturel de 600 EH.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Ces travaux de reconstruction de la station d'épuration ont fait l'objet d'une mise en concurrence sous la forme d'une procédure adaptée ouverte.

Le marché comprend un lot unique et n'est pas scindé en tranche. Il a été attribué à la société ERSE pour un montant de 482 275,18 € HT (offre de base), cette société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

S'agissant d'un marché supérieur à 209 000 € HT, sa signature ne peut pas être autorisée par la délibération du 9 juillet 2020 qui autorise Monsieur le Président à signer les marchés lorsque le montant estimé est inférieur à 209 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 28 septembre 2023,

le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention: Mme Nathalie RIPAUX) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - avec la société ERSE un marché de travaux de reconstruction d'une station de traitement des eaux usées de capacité 700 EH en remplacement du lagunage naturel de 600 EH, sur la Fresnaye sur Chédouet, le marché étant conclu pour :
    - un montant de 482 275,18 € HT,
    - une durée d'exécution de 5 mois, incluant la période de préparation d'un mois,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier,

- **S'ENGAGE** à inscrire au budget annexe de l'assainissement des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché.

Pour extrait conforme,
Pour le Président,
Le Conseiller Communautaire délégué,

COMMUNAUTÉ URBAINE CUA D'ALENÇON

Jean-Patrick LEROUX

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Rapport n° 002/Délibération n° 20231005-002

DECHETS MENAGERS Marché n° 2021/01804 Prestations de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que l'exploitation des centres de valorisation de la CUA – Lot n° 4 Traitement des ordures ménagères résiduelles et refus de tri issus de la collecte sélective de la CUA ainsi que les déchets incinérables issus des encombrants des centres de valorisation – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n° 2

M. Joaquim PUEYO :
Je vais donner la parole pour le rapport n° 2 concernant les déchets ménagers et intitulé « Prestations de transport et de traitement des déchets ménagers » à Patrick Cousin, Vice-Président en charge de ce dossier.

M. Patrick COUSIN :
Merci, Monsieur le Président.
Il est bon de rappeler que depuis avril 2022, l'incinérateur de Rennes Métropole est en arrêt pour travaux, ce qui implique qu'une partie des déchets de Rennes Métropole sont traités au Mans. En conséquence, les déchets de la CUA sont traités à l'incinérateur de Bois Gaillard à Ouarville (28). C'est une ville située entre Chartre et Étampes. Il faut souligner que ces changements s'opèrent au titre de la solidarité interrégionale et des principes de proximité. Si ce détournement n'a pas d'impact sur le prix de traitement, le coût de transport, en revanche, subit une forte augmentation. Cela nous oblige à signer un avenant n° 2 pour le kilométrage supplémentaire réalisé par l'entreprise TTB Transport. Ce surcoût est pris en charge par Syner'val, l'incinérateur du Mans. Il n'y a aucun impact sur notre budget. Il vous est demandé de signer cet avenant n° 2, puisque ces travaux ont duré un peu plus longtemps que prévu. On est donc obligé de rallonger ce transport.

M. Joaquim PUEYO :
Très bien. Y-a-t-il des observations, des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.
Le rapport est adopté

RAPPORT N°006/Délibération n° 20231005-006

TRAVAUX Théâtre d'Alençon – Remplacement des gradins et des fauteuils – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer un avenant n° 1 au marché n° 2023/02802C lot n° 2

M. Joaquim PUEYO :
Concernant les travaux sur le théâtre d'Alençon de la Communauté Urbaine « remplacement des gradins et des fauteuils », je donne la parole à notre Vice-Présidente en charge des travaux.

Mme Anne-Sophie LEMÉE :
Il est rappelé la signature d'un marché pour ces travaux de remplacement des gradins et des fauteuils au théâtre d'Alençon. Suite à une erreur matérielle sur le calcul de la TVA, qui a été constatée après la notification du marché, il est nécessaire, aujourd'hui, d'établir un avenant pour corriger ce montant TTC, le montant hors taxes restant juste. Il vous est demandé de bien vouloir nous autoriser à signer cet avenant n° 1.

M. Joaquim PUEYO :
Merci. Y-a-t-il des observations, des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport est adopté.

Concernant ce rapport, je voudrais faire quelques observations, parce qu'il y a eu des interrogations. Lorsque j'ai organisé un point presse, j'étais conscient que la Communauté Urbaine n'avait pas les moyens de construire, dans les deux ans à venir, un nouveau théâtre qui aurait coûté entre 10 et 11 millions d'euros. Il fallait le dire. On n'en a pas parlé ici et pourquoi ?
On fait des travaux conséquents dans le théâtre :
- en 2010, 113 000 € de travaux ont permis de créer la zone sanitaire avec accès pour les personnes à mobilité réduite,
- il y a eu ensuite l'étanchéité pour 55 000 €,
- en 2019, la rénovation de la chaufferie a coûté 168 000 €,
- il y a eu ensuite la mise en œuvre des portes automatiques pour plus de 5 600 €,
- puis le remplacement des gradins avec sièges du théâtre, qui s'élèvera à 238 000 €.

Ces sommes sont importantes. La directrice de la scène nationale, que j'ai rencontrée, ne souhaite pas un nouveau théâtre. Elle dit que le théâtre actuel lui convient, mais qu'il pose problème pour certains spectacles avec des jauges importantes. Nous avons ANOVA, une salle communautaire qui peut accueillir 3 500 personnes assises. Est-ce que vous croyez, chers collègues, que j'aurais été raisonnable de construire un autre édifice alors qu'on a un équipement qui n'est pas suffisamment utilisé et qui pourrait l'être par la Scène Nationale, sous réserve qu'on fasse quelques aménagements et qu'on achète du matériel ?. Je préfère qu'on achète un peu de matériel plutôt que de nous engager dans une construction nouvelle.
En plus, nous avons sur la Communauté Urbaine et la Ville de nombreuses salles, comme La Luciole avec 600 places, l'auditorium avec 200 places et des salles plus petites.
Le message que je voudrais passer c'est : il faut qu'on mutualise nos équipements et qu'on les adapte en fonction des besoins.
La Scène Nationale va utiliser six fois Anova jusqu'à la fin de l'année. Ce sera une bonne expérimentation. Il y aura 6 spectacles. Ils ont un grand spectacle fin janvier avec beaucoup de demandes. La jauge du théâtre n'est pas suffisante et la Directrice me demande : « ne pourrait-on pas faire ce spectacle à Anova ? ». On va étudier cette possibilité, bien évidemment. On a des salles adaptées. Cependant, il faut absolument que le théâtre soit toujours rénové (objet de ce rapport). On a Anova qu'il faut utiliser. Mon idée est donc de mutualiser les espaces pour accueillir les spectacles quand cela est nécessaire. Voilà le message que je voulais passer. Ce n'est pas une question de manque de courage, (le courage, c'est bien quand on a des millions d'euros d'avance) c'est une question de bonne gestion de nos équipements. J'en ai parlé avec beaucoup de vice-présidents et de conseillers communautaires qui sont d'accord avec mon point de vue. Ils disent qu'il faut mutualiser nos espaces et nos équipements. En plus, Anova est un très bel équipement, avec une belle acoustique, qui peut accueillir de beaux et grands spectacles.
Je voulais vous donner ce point, parce que je sais qu'il y a eu quelques observations. Plus tard, si la Communauté Urbaine veut revoir ses équipements, elle le fera. Je suis suffisamment honnête en vous disant qu'on ne va pas construire un nouvel édifice en deux ans et demi dans la mesure où j'ai un espace qui peut accueillir des spectacles importants, y compris du théâtre. C'était bien que je fasse cette information complémentaire. Je pense que vous n'auriez pas compris si j'annonçais une nouvelle construction avec des chiffres importants. Nous étions, avec Patrick Cousin, Francis Aivar, et Fabienne Mauger (Anne-Sophie tu n'as pas pu venir), aux journées de France Urbaine où toutes

les grosses collectivités sont présentes. Je peux vous assurer que, par rapport au nombre d'habitants (que nous avons), nous avons de beaux équipements. C'est bien de le rappeler.
Je voulais vous remercier de votre attention et je voulais vous remercier sur ce sujet (parce que beaucoup d'élus m'ont appelé) de votre soutien sur ma façon de voir et ma volonté de mutualiser nos équipements. Quand il faut faire des travaux, on les fait, mais on adapte en fonction des jauges souhaitées. Merci.

RAPPORT N°008/Délibération n° 20231005-008

ASSAINISSEMENT Travaux de reconstruction d'une station de traitement des eaux usées en remplacement du lagunage naturel sur La Fresnaye sur Chédouet – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché

M. Joaquim PUEYO :
Le rapport n° 8 sur l'assainissement, avec notre rapporteur, Jean-Patrick Leroux.

M. Jean-Patrick LEROUX :
On parle d'assainissement. C'est un petit peu le même problème.
Je vous rappelle que la Communauté urbaine d'Alençon a initié un programme de travaux à La Fresnaye-sur-Chédouet, commune déléguée de Villeneuve-en-Perseigne, pour réhabiliter le réseau d'assainissement en réseaux séparatifs et la construction d'une nouvelle station d'épuration sur le même site que celle qui est actuellement en fonction. Cette nouvelle station sera d'une capacité supérieure à 700 habitants et remplacera un lagunage naturel qui équivalait à 600 habitants. Ces travaux de reconstruction ont fait l'objet d'une mise en concurrence sous la forme d'une procédure adaptée ouverte. Le marché, qui comprenait un seul lot et qui n'a pas été scindé en tranches, a été attribué à la société RC pour un montant de 482 275, 18 € HT, pour l'offre de base. Cette société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse. Comme il s'agit d'un marché supérieur à 209 000 € HT, sa signature ne peut pas être autorisée par la délibération du 9 juillet 2020. Donc on vous demande, vu l'avis favorable de la commission des finances, d'autoriser le Président ou son délégué à signer avec la société RC un marché de travaux pour cette nouvelle station de traitement des eaux usées, pour un montant de 482 275,18 € HT. La durée d'exécution étant de 5 mois, incluant la période de préparation d'un mois. Je vous rappelle que la préparation de ces travaux a commencé.

M. Joaquim PUEYO :
Merci, y-a-t-il des observations ? Des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie, le rapport est adopté. Une abstention. Excusez-moi. Merci.

COMMUNICATIONS

M. Joaquim PUEYO :
Avant de lever la séance, je voulais simplement vous dire qu'une décision a été prise par le gouvernement de créer une gendarmerie à Arçonnay, dans le nord de la Sarthe, mais sur la Communauté Urbaine. Je voudrais féliciter Denis Launay qui a porté ce dossier. On a été plusieurs à le défendre. C'est une bonne nouvelle pour les communes du Nord-Sarthe, pour Champfleur, pour Saint-Paterne-Le Chevain. Cette gendarmerie sera bien située, au cœur de la Communauté Urbaine. Elle viendra en complément du travail de la police nationale. C'était un travail de longue haleine. Quand Denis Launay m'avait sollicité, j'étais parlementaire. A l'époque, j'avais fait un courrier au Ministre de la Défense et j'avais interrogé le Directeur Général de la gendarmerie pour évoquer l'hypothèse d'éloigner la gendarmerie de Oisseau-le-Petit un peu plus loin. Denis Launay avec d'autres maires étaient inquiets de ce projet (le maire de Champfleur de l'époque, le maire de Saint-Paterne aussi). On était inquiété de voir cette brigade s'éloigner, car elle avait une compétence y compris à Alençon. En effet, quand on parle de Perseigne, vous avez Saint-Paterne dans Perseigne également : la plaine des sports qui appartient à la Ville d'Alençon se trouve sur Saint-Paterne. Donc, la police municipale ne pouvait pas aller sur ces territoires ou à la marge. Je ne parle pas du centre commercial d'Arçonnay. J'avais soulevé le problème auprès du préfet de l'Orne et auprès du préfet de la Sarthe également. Lorsque le gouvernement et le Président ont annoncé la création de 250 nouvelles brigades de gendarmerie (un peu plus en réalité), Denis a saisi l'occasion et a décidé de faire une demande. C'est comme cela que le travail a été fait avec le soutien de tous les élus de la Communauté Urbaine, du Département de la Sarthe et le président. La Préfecture était également présente. C'est une très bonne décision. Je voulais vraiment remercier tous ceux qui ont contribué à cette décision. Je sais que les maires des communes voisines ont soutenu ce projet, comme la Communauté Urbaine. J'en profite pour féliciter la détermination. Mais quand un projet est bon, généralement, on arrive à un bon résultat. C'était un projet juste. Il y avait deux solutions : soit la Police Nationale augmentait les effectifs et élargissait son périmètre, mais cela était assez compliqué par rapport aux territoires ; soit une brigade de gendarmerie.
Je rappelle que j'attends avec impatience, aussi, la première pierre pour le groupement de gendarmerie et la brigade d'Alençon, qui aura lieu à l'ouest d'Alençon et qui va desservir toutes les communes autour d'Alençon. On aura trois entités : la gendarmerie dans l'Orne, la gendarmerie dans la Sarthe et la Police Nationale. La sécurité publique est un domaine de l'État, mais il fallait quand même qu'on y travaille pour obtenir cette brigade. Je crois que dans la Sarthe, il y a très peu de nouvelles brigades. D'ailleurs, il n'y a que celle d'Arçonnay. Cela veut dire que le dossier a été bien monté et que nous avons eu de bons arguments.
Si Denis veut dire un petit mot, je lui donne la parole.

M. Denis LAUNAY :
Merci, Monsieur le Président. Merci doublement pour les propos tenus à l'instant.
Effectivement, je remercie Joaquim PUEYO qui a été très présent sur ce dossier et également le Président du Département de la Sarthe, les sénateurs et la députée. Tout le monde s'est mobilisé pour pouvoir faire aboutir ce dossier. Je dois dire aussi que dès le départ, lorsque j'ai rencontré Monsieur le Préfet de la Sarthe et le Colonel du groupement de gendarmerie, j'ai senti qu'il y avait un a priori plutôt favorable. Au fil du temps, l'espoir était plutôt montant. Puis, on a un peu tardé à donner les réponses, donc je perdais un peu patience, mais le résultat est là aujourd'hui. Je tiens à souligner qu'il s'agit d'un projet de territoire, notamment pour le Nord-Sarthe, les communes appartenant à la Communauté Urbaine en Nord-Sarthe, mais aussi au bénéfice de l'agglomération alençonnaise toute entière. La délinquance ne connaissant pas les limites départementales et administratives, on a besoin de se serrer les coudes et assurer la population, qu'elle soit ornaise ou sarthoise, de la mobilisation des services pour venir éventuellement à leur secours et surtout pour essayer de freiner toute la délinquance, quel que soit le niveau de délinquance qui sévit un peu partout sur le plan national. Effectivement, c'est un grand soulagement après cette réponse positive, mais le dossier ne fait que commencer. Il va falloir programmer la construction et trouver les financements. Si tout va bien, le projet prévoyait la construction d'une gendarmerie provisoire, de cinq ou six gendarmes. J'ai bon espoir, puisque comme je l'ai dit lors de la conférence de presse mardi dernier, je suis dans les « starting blocks » et la commune d'Arçonnay est dans les « starting blocks » pour démarrer très rapidement. Nous avons déjà le plan de localisation, un devis pour l'installation des bungalows. Il ne nous restera plus que les branchements à faire. J'ai prévenu le préfet de la Sarthe qu'on pouvait démarrer dans quinze jours. Merci.

M. Joaquim PUEYO :
Merci beaucoup. Nous levons la séance quelques minutes.

Communauté Urbaine d'Alençon

PROCÉS-VERBAL
DU
BUREAU DÉLÉGUÉ

JEUDI 5 OCTOBRE 2023

***

SIGNATURES

BD20231005-001	**ASSURANCES** Marché n° 2021/02806 relatif au contrat d'assurance « tous risques expositions » - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer un avenant au marché
BD20231005-002	**DECHETS MENAGERS** Marché n° 2021/01804 "Prestation de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que l'exploitation des centres de valorisation de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA)" - Lot n° 04 Traitement des ordures ménagères résiduelles et refus de tri issus de la collecte sélective de la CUA ainsi que les déchets incinérables issus des encombrants des centres de valorisation - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n° 2
BD20231005-003	**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL** Festival "Tous Cuivrés" - Adoption du projet et autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de partenariat avec la Ville d'Alençon et l'association Euréka
BD20231005-004	**TRAVAUX** Gestion de flotte pour véhicules industriels, engins industriels et équipements - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de mise à disposition d'un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)
BD20231005-005	**TRAVAUX** Théâtre d'Alençon - Remplacement des gradins et des fauteuils - Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer un avenant n° 1 au marché n° 2023/02802C lot n° 2
BD20231005-006	**EAU POTABLE** Travaux de renouvellement de réseaux et branchements d'eau potable sur le territoire de la CUA – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché
BD20231005-007	**ASSAINISSEMENT** Travaux de reconstruction d'une station de traitement des eaux usées en remplacement du lagunage naturel sur La Fresnaye sur Chédouet – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché

Certifié conforme le présent procès-verbal de la séance du Bureau Délégué du 5 octobre 2023 ayant fait l'objet de 7 délibérations.

Président de la Communauté Urbaine,
Le Maire d'Alençon,

Joaquim PUEYO

COMMUNAUTÉ URBAINE CUA D'ALENÇON

La secrétaire de séance,

Sylvie GAILLARD